

Délibération n°2018-04-16

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à La Courtine.

Alain Gueguen est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Frédérique Fraysse	Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras
Gilles Chazal	à	Stéphanie Gautier	Éric Cheminade	à	Gérard Vinsot
Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr	Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier
Baptiste Galland	à	Pierre Coutaud	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Dominique Guillaume	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	Chantal Guivarch-Paisnel	à	Alain Gueguen
Mady Junisson	à	Jean-Pierre Guitard	Martine Leclerc	à	Jean-Paul Bourre
Nathalie Le Gall	à	François Ratelade	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Serge Peyraud	à	Alain Fonfrede	Bernard Rouge	à	Jean-François Michon

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Éric Bossaert (David Vidal), Daniel Caraminot (René Lacroix), Bernard Couzelas (Alain Lanly), Guy Faugeron (Denise Vedrinne), Michel Lacrocq (Christian Dumonteil), Cécile Martin (Valérie Lamour), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Michel Lefort-Lary, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Laurence Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Valérie Sérrurier, Nelly Simandoux, Jean-Michel Taudin.

Fixation des attributions de compensation transitoires 2018 et modalités de versement

Vu l'Article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Le président rappelle que dans le cadre du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la loi dispose que la communauté de communes doit reverser une part de la fiscalité qu'elle perçoit à ses communes membres sous la forme d'une attribution de compensation.

Il est proposé de reprendre les attributions de compensation transitoire approuvées lors des séances communautaires citées en références.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 abstentions, 2 voix contre et 77 voix pour, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de verser les attributions de compensation positives mensuellement ;
- **DÉCIDE** de collecter les attributions de compensations négatives annuellement en novembre ;
- **VALIDE** les attributions de compensation provisoires 2018 suivantes :

Commune	AC de droit commun 2018	Commune	AC de droit commun 2018
Aix	131 554,00 €	Monestier-Port-Dieu	48 071,00 €
Alleyrat	12 419,53 €	Neuvic	228 474,44 €
Ambrugeat	- 1 246,40 €	Palisse	16 988,20 €
Beissat	5 122,00 €	Pérols-sur-Vezere	56 408,00 €
Bellechassagne	-263,00 €	Peyrelevade	33 198,00 €
Bort-les-Orgues	1 408 337,50 €	Poussanges	15 611,00 €
Bugeat	84 088,00 €	Roche-le-Peyroux	86 354,00 €
Chavanac	901,00 €	Saint-Angel	232 905,00 €
Chaveroche	24 578,50 €	Saint-Bonnet-près-Bort	3 153,00 €
Chirac-Bellevue	17 079,82 €	Sainte-Marie-Lapanouze	6 852,81 €
Clairavaux	24 252,00 €	Saint-Etienne-aux-Clos	3 604,39 €
Combressol	38 954,18 €	Saint-Etienne-la-Geneste	6 723,06 €
Confolent-Port-Dieu	15 155,00 €	Saint-Exupéry-les-Roches	39 462,09 €
Couffy-sur-Sarsonne	4 378,00 €	Saint-Fréjoux	140 441,00 €
Courteix	4 504,00 €	Saint-Germain-Lavolps	-256,00 €
Davignac	26 017,81 €	Saint-Hilaire-Luc	-754,72 €
Eygurande	40 249,00 €	Saint-Martial-le-Vieux	11 277,00 €
Feniers	16 756,00 €	Saint-Merd-la-Breuille	25 851,00 €
Feyt	7 671,00 €	Saint-Merd-les-Oussines	2 611,00 €
La Courtine	192 433,00 €	Saint-Oradoux-de-Chirouze	19 949,00 €

Lamazière-Basse	7 140,57 €	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	17 637,40 €
Lamazière-Haute	3 872,00 €	Saint-Pardoux-le-Neuf	5 209,00 €
Laroche-près-Feyt	5 974,00 €	Saint-Pardoux-le-Vieux	9 186,19 €
Latronche	6 962,70 €	Saint-Rémy	8 117,00 €
Le Mas-d'Artige	10 215,00 €	Saint-Setiers	26 643,00 €
Liginiac	415 565,78 €	Saint-Sulpice-les-Bois	-1 442,73 €
Lignareix	5 576,45 €	Saint-Victour	20 201,00 €
Magnat-l'Etrange	56 372,00 €	Sarroux/ Saint-Julien-près-Bort	303 297,87 €
Malleret	4 212,00 €	Sérandon	137 629,52 €
Margerides	20 117,00 €	Sornac	10 350,00 €
Maussac	58 207,94 €	Soursac	1 066 080,00 €
Merlines	90 626,00 €	Thalamy	211,00 €
Mestes	26 573,47 €	Ussel	4 063 283,42 €
Meymac	943 913,16 €	Valiègues	5 998,55 €
Millevaches	-97,00 €	Veyrières	199,00 €
Monestier-Merlines	38 374,00 €		
	Total des AC positives		+ 10 400 129,35 €
	Total des AC négatives		- 4 059,85 €

A la majorité	
Votants	82
Pour	77
Contre	2
Abstention	3

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À La Courtine, le 27 septembre 2018



Le président,
Pierre Chevalier